

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 395-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007, le règlement de zonage no 160-2007 et le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 concernant l'ajout de dispositions relatives aux îlots de chaleur

Ce règlement s'inscrit dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi 67 Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau et des obligations s'y rapportant, dont l'identification des îlots de chaleur au plan d'urbanisme.

Plus particulièrement, ce règlement vise à :

1. Apporter des modifications au plan d'urbanisme numéro 159-2007 dont :
 - Modifier le thème 5 intitulé « la qualité du milieu de vie » afin de remplacer l'orientation 24;
2. Apporter des modifications au règlement de zonage 160-2007 dont :
 - Modifier le chapitre 6 intitulé « Dispositions relatives au revêtement extérieur et à l'architecture des bâtiments ».
 - Modifier et remplacer l'article 11.7 intitulé « aménagement des cases de stationnement »
 - Modifier l'article 14.1.2 intitulé « plantation d'arbres »
3. Apporter des modifications au règlement sur les permis et certificat 164-2007 dont :
 - Modifier le paragraphe b) de l'article 4.3 intitulé « demande de permis de construction »;
 - Modifier l'article 5.1 intitulé « certificat d'autorisation obligatoire » ;
 - Ajouter un article 5.7 intitulé « Demande de certificat d'autorisation relatif à l'aménagement ou l'agrandissement d'une aire de stationnement de 6 cases et plus »;
 - Modifier l'article 6.3 intitulé « Certificat d'autorisation »;

Consultation publique :

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le 5 août 2024 à 20 h 00, dans la salle du conseil située au **128, route Coulombe, Saint-Isidore (QC), G0S 2S0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://www.saint-isidore.net/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Isidore (Québec), ce 9^e jour du mois de juillet 2024.



Mireille Couture
Directrice générale et greffière-trésorière